

MAIRIE DE OLLIERES

N° 2020-07-30_19

Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes Contre	<input type="checkbox"/>
Votes Pour	12

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes Contre	<input type="checkbox"/>
Votes Pour	13

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de **Francis DAQUIER**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		48 964,96
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	468 907,30	561 185,37
Totaux	468 907,30	610 150,33
Résultat de clôture		141 243,03

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		253 502,73
		43 582,04
	120 702,18	89 604,32
	120 702,18	386 689,09
		265 986,91

	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		302 467,69
		43 582,04
	589 609,48	650 789,69
	589 609,48	996 839,42
		407 229,94

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

265 986,91
60 638,45
32 586,00
237 934,46

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bien d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

141 243,03
61 090,61

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)



Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20200730-2020-07-30_19
DF
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
Nord France Informatique - 59110 MOURMELIN